

## **Éventuelle révision des règles d'annonce pour les programmes courts**

Face à la multiplication sur les antennes des différents chaînes, de programmes courts dont la diffusion semble incompatible avec une annonce plus de deux semaines à l'avance, le CSA, soucieux de l'intérêt du téléspectateur et du respect d'une concurrence loyale, a décidé d'engager une réflexion sur une possible adaptation des règles d'annonce pour de tels programmes. Les responsables de TF1, France 2, France 3 et M6 ont été invités à formuler des propositions.